

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Tombé

AMENDEMENT

N ° II-CF2209

présenté par
Mme Perrine Goulet, rapporteure

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	122 000 000
Handicap et dépendance	122 000 000	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
TOTAUX	122 000 000	122 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur le gel de la revalorisation de l'ensemble des prestations, tel qu'actuellement prévu dans le PLF et le PLFSS 2026. Il s'agit de traduire concrètement la volonté du Gouvernement de modifier la version initiale du projet de budget afin de limiter les conséquences des efforts de redressements des comptes publics demandés aux personnes les plus vulnérables.

En effet, les prestations financées par la mission *Solidarité, insertion et égalité* des chances touchent par essence les populations les plus fragiles.

Ainsi, il est proposé de supprimer le gel de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (122 M€ en AE/CP) prévu par le PLF 2026 dans le programme 157 *handicap et dépendance*.

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est donc proposé de majorer de 122 000 000 euros en autorisations d'engagements et de 122 000 000 euros en crédits de paiement, les crédits de l'action 12 *Allocations et aides en faveur des personnes handicapées* du programme n° 157 *Handicap et dépendance* et de minorer à due concurrence l'action 11 *Prime d'activité et autres dispositifs* du programme 304 *Inclusion sociale et protection des personnes*.

Cette réduction a pour but de se conformer aux exigences de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) qui oblige, lorsque l'auteur d'un amendement souhaite augmenter les crédits d'un programme, à diminuer les crédits d'un autre programme d'autant. Il n'est donc en réalité évidemment pas souhaité de restreindre les moyens alloués aux bénéficiaires de la prime d'activité.

En conséquence, la signataire du présent amendement demande au Gouvernement de lever le gage.